

## MESURES DE CONFINEMENT ET DE GESTION

### Urgence COVID-1

**Afin de lutter contre la propagation du virus COVID-19 dans toute l'Italie, les mesures suivantes sont prises :**

**12/03/2020 al 25/03/2020**

- **Interdiction de sortir de la** maison sauf en cas de nécessité. Interdiction de sortie pour les personnes en quarantaine. Il est fortement recommandé de rester à la maison pour ceux qui ont plus de 37,5°C de la fièvre.
- **Les activités commerciales sont suspendues**, à l'exception des activités de vente de denrées alimentaires et de produits de première nécessité. Les kiosques, les tabacs, les pharmacies, les parapharmacies restent ouvertes. Dans tous les cas, une distance de sécurité d'un mètre entre les personnes doit être garantie
- **Les activités de restauration sont suspendues** (y compris les bars, pubs, restaurants, glaciers, pâtisseries) La seule restauration autorisée est celle avec livraison à domicile, dans le respect des normes hygiéniques et sanitaires
- **Écoles fermées jusqu'au 3 avril** L'activité didactique est suspendue. Les dirigeants scolaires activent des modes d'enseignement à distance.

Pour des informations et des suggestions sur des activités extrascolaires, consultez le site <https://www.savethechildren.it/blog-newsie/articoli/coronavirus>

- **Fermetures des salons de coiffures et d'esthétiques**

Les coiffeuses, coiffeurs, esthéticiennes doivent suspendre leur activité. Les services de blanchisserie et de pompes funèbres restent ouverts

- **Les banques, postes et bureaux publics ouverts**

Les services financiers, d'assurance ainsi que l'activité du secteur agricole, de transformation agroalimentaire, y compris les filières fournissant des biens et des services, restent également garantis.

- **Limitations possibles des transports**

Les présidents de régions peuvent réduire les transports publics locaux. En outre, le ministère des infrastructures, en accord avec celui de la santé, peuvent prévoir la réduction des trajets des trains, des vols et des transports maritimes.

- **Fermetures des salles de sport, de piscines, centres sportifs, centres culturels et centres de loisirs**

Tous les gymnases, piscines et lieux de sport seront fermés, y compris les centres de regroupement

- **Événements et manifestations publics et privés**

Les manifestations publiques ou privées sont suspendues. Toutes les activités culturelles, sportives, religieuses et commerciales sont suspendues, même si elles sont menées dans des lieux fermés mais ouverts au public. Les cérémonies civiles, religieuses et funéraires sont suspendues. Les lieux de culte doivent respecter les mesures garantissant la distance d'un mètre entre les personnes

- **Notification à l'ASL si vous provenez de zones critiques**

Toute personne rentrant en Italie en provenance de pays à risque épidémiologique doit le communiquer aux autorités sanitaires locales. Si des symptômes apparaissent, la personne doit en informer le médecin et s'isoler des membres de la famille en restant dans sa chambre.

Respectez également ces simples [recommandations](#) de prévention.

<http://www.salute.gov.it/portale/nuovocoronavirus/dettaglioFaqNuovoCoronavirus.jsp?lingua=italiano&id=228#11>

# Que faire pour me protéger ?

- Se laver souvent les mains. Il est recommandé de mettre à disposition des personnes, dans tous les lieux publics, gymnases, supermarchés, pharmacies et autres lieux de rassemblement, des solutions hydroalcooliques pour le lavage des mains ;
- Éviter tout contact rapproché avec des personnes souffrant d'infections respiratoires aiguës ;
- Éviter les étreintes et les poignées de mains ;
- Maintien, dans les contacts sociaux, d'une distance interpersonnelle d'au moins un mètre ;
- Hygiène respiratoire (éternuer et/ou tousser dans un mouchoir en évitant le contact des mains avec les sécrétions respiratoires) ;
- Éviter l'utilisation à grande échelles de bouteilles et de verres, en particulier pendant l'activité sportive ;
- Ne pas se toucher les yeux, le nez et la bouche avec les mains ;
- Couvrir sa bouche et son nez en cas d'éternuement ou de toux ;
- Ne prenez pas de médicaments antiviraux et antibiotiques, sauf sous prescription de votre médecin ;
- Nettoyer les surfaces à l'aide de désinfectants à base de chlore ou d'alcool ;
- N'utiliser le masque que si vous êtes suspecté d'être malade ou si vous aidez des personnes malades.

Si vous avez de la fièvre, une toux ou des difficultés respiratoires et si vous pensez avoir été en contact étroit avec une personne atteinte d'une maladie respiratoire Covid-19 :

- Restez à la maison, n'allez pas aux urgences ou aux cabinets médicaux, mais appelez votre médecin de famille, votre pédiatre ou la garde médicale au téléphone. Ou appelez le [numéro vert](#) régional. N'utilisez les numéros d'urgence 112/118 que si c'est strictement nécessaire.